

CONCOURS EXTERNE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

SESSION 2026

RÉPONSES À SIX QUESTIONS TECHNIQUES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :

- a) des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;
- b) de l'enseignement des activités physiques et sportives ;
- c) de la sociologie des pratiques sportives ;
- d) de la gestion financière appliquée aux services des sports ;
- e) de la conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;
- f) des sciences biologiques et des sciences humaines.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les connaissances du candidat, sa capacité à présenter ses réponses de manière organisée.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 (4 points)

Jeunes athlètes et performance sportive : quels sont les points de vigilance ?

Question 2 (3 points)

Enseignement des activités physiques et sportives de pleine nature : quels enjeux ?

Question 3 (4 points)

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles se positionner face aux pratiques sportives autonomes ?

Question 4 (2 points)

Quels sont les moyens de contrôle d'une collectivité sur une association subventionnée ?

Question 5 (3 points)

Comment concevoir des équipements sportifs inclusifs et accessibles à tous les publics ?

Question 6 (4 points)

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles participer à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le domaine du sport ?